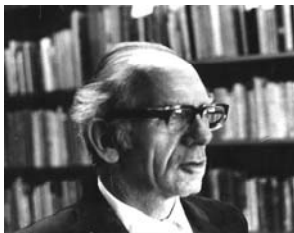


Prix Raymond-Lambert



La **Société de généalogie des Cantons de l'Est (S.G.C.E.)** lance son concours annuel invitant ses membres à la rédaction et à la publication d'oeuvres généalogiques. Ce concours est sous responsabilité de la **Fondation des Amis de la Généalogie (F.A.G.)** et est rendu possible grâce à la **participation financière de la Ville de Sherbrooke.**

500 \$ en prix

Catégories:

- le meilleur **volume d'intérêt général en généalogie** (publié ou inédit)
- la meilleure **histoire de famille** (publiée ou inédite)
- le meilleur **dictionnaire généalogique** (publié ou inédit)
- le meilleur **article publié dans la revue l'Entraide généalogique**

Règlements du concours

- 1 - Le concours s'adresse à tous les membres en règle de la Société de généalogie des Cantons de l'Est. (Sauf aux membres du jury).
- 2 - Tout document doit être offert en don à la Société de généalogie avant le 1^{er} septembre de l'année en cours, sur support papier ou informatique.
- 3 - Tout texte pour L'Entraide généalogique doit avoir été publié dans un des quatre numéros de l'année en cours.
- 4 - Les textes imprimés doivent être soumis en un exemplaire dactylographié à double interligne, d'un seul côté de la feuille, sur du papier 8 1/2 par 11.
- 5 - Tous les textes reçus non primés seront donnés à la bibliothèque de la Société et les concurrents conserveront leurs droits d'auteur.
- 6 - Les membres du jury sont choisis par le conseil d'administration de la S.G.C.E..
- 7 - Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix une année.
- 8 - Les décisions du jury seront motivées et finales.
- 9 - Les textes offerts à la Société de généalogie seront sous la garde du secrétaire général de la S.G.C.E..
- 10 - Les prix seront attribués au brunch de Noël de l'année en cours.